

Réunion du 2 mars 2015

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL


- Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN
- Procuration(s) : Monsieur Etienne BURGER ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Louise RICHERT ayant donné pouvoir à Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Richard STOLTZ ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER
- Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Pierre MARMILLOD
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Jean-Laurent VONAU

**N° CG/2015/9 - Equipements culturels et muséographie - 3223
Protocole d'accord sur la formation des bénévoles et
professionnels des musées alsaciens**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- adhère au partenariat associant le CNFPT Délégation Alsace-Moselle, l'association des conservateurs des musées d'Alsace, l'association MUSEAL, la DRAC Alsace, la Région Alsace, le Conseil Général du Haut Rhin et le Conseil Général du Bas-Rhin,
- approuve le protocole d'accord sur la formation des bénévoles et professionnels des musées alsaciens et le plan de formation proposé en 2015, joints en annexe,
- approuve le principe d'une prise en charge des frais des bénévoles des musées bas-rhinois, en accordant une subvention plafonnée à 1000 € par an (sans possibilité de dépassement) à l'association MUSEAL, sous réserve du vote des crédits au budget primitif. Ce partenariat fera l'objet d'une convention financière annuelle avec l'association MUSEAL, au moment de l'instruction de la demande,
- autorise le président à signer le protocole d'accord et son annexe.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL